

2022

# Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

## Rapport annuel 2022

## Mot de la présidente et de la secrétaire générale

Depuis de nombreuses années, le leitmotiv de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande est de « rendre les choses possibles ».

C'est avec bienveillance et intérêt que la Commission neuchâteloise de répartition a examiné toutes les demandes de contribution qui lui ont été soumises en 2022.

A notre grand soulagement, la période post-Covid n'a pas montré de trop grandes difficultés pour les acteurs culturels, ce qui nous laisse penser que nous avons joué notre rôle durant cette période pour le moins délicate.

Avec ce retour à une certaine normalité, la Commission neuchâteloise de répartition souhaite, autant que possible, continuer de siéger dans les locaux d'institutions qu'elle soutient. Cela lui permet de connaître au mieux les activités et besoins des bénéficiaires. Ainsi, en 2022, la Commission neuchâteloise de répartition a eu la chance de bénéficier de deux accueils lumineux, enthousiasmants, et pourrait-on dire émouvants.

Les nombreux bénéficiaires que nous rencontrons durant l'année nous le disent également : sans la Loterie, ils ne pourraient démarrer et/ou poursuivre leurs activités.

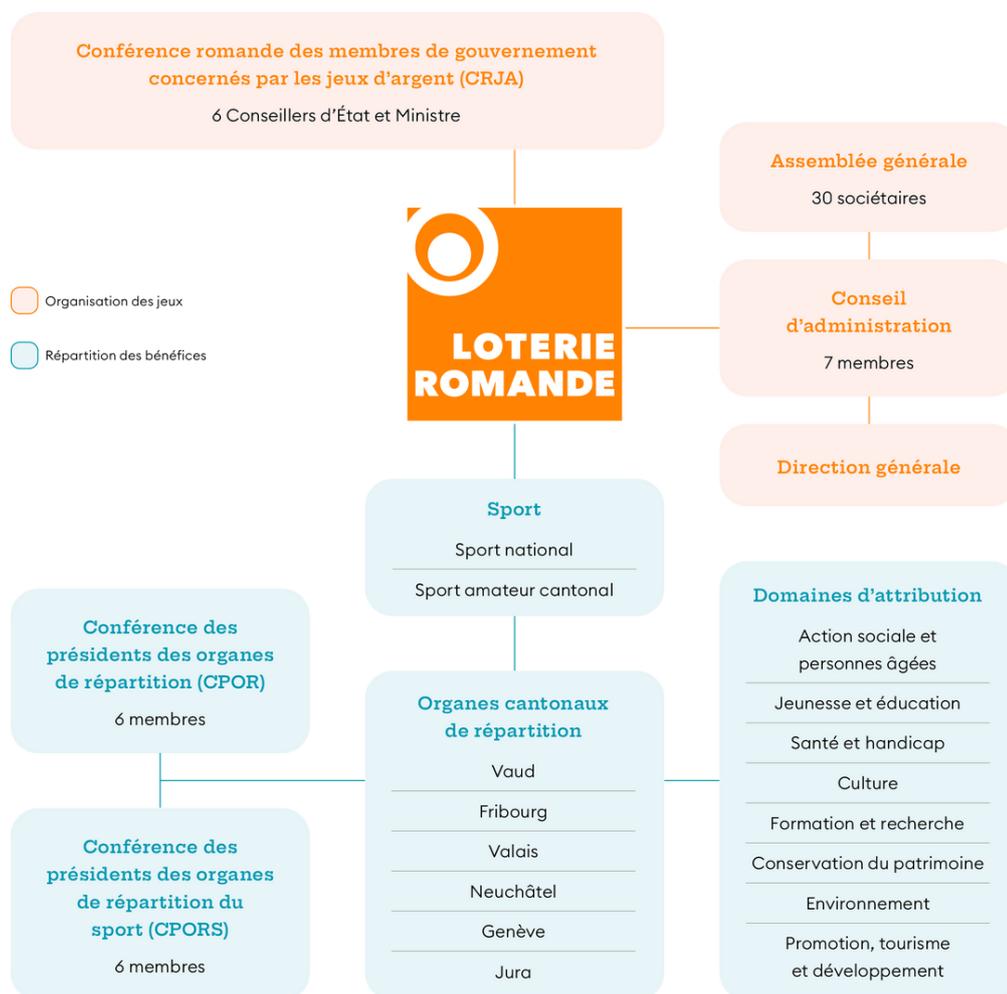
C'est donc avec reconnaissance que nous avons rendu possible en 2022 la réalisation de près de 340 projets, en espérant que cette générosité puisse se perpétuer encore de nombreuses années.

Anne Marie Jacot Oesch

Ariane Gerber

## Préambule

Les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement remis aux organes de répartition des six cantons romands, selon une clé de répartition tenant compte à 50% de la population cantonale, et 50% du produit brut des jeux réalisé dans les cantons romands.



## Organisation neuchâteloise

La Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande est composée de 9 membres<sup>1</sup>, nommés par le Conseil d'Etat pour la période législative. Deux représentants de l'Etat participent également aux séances du comité et de la commission.

- Anne Marie Jacot Oesch \*, présidente
- Steve Rüfenacht \*, vice-président
- Christophe Brandt
- Martial Debély
- Michaël Frascotti \*
- Jérôme Heim
- Antonia Nessi
- Manuela Surdez
- Laurence Vaucher \*

\* membre du comité

Représentants de l'Etat :

- Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture
- Pierre-Yves Schreyer, directeur de la CCNC

Les décisions de la Commission neuchâteloise de répartition sont prises après trois étapes d'analyse. Premièrement, la présidence et le secrétariat général formulent un premier préavis chiffré. Ensuite, l'ensemble des dossiers, accompagnés des préavis, est soumis au comité. Finalement, toutes les demandes sont examinées par la Commission neuchâteloise de répartition, qui prend la décision finale. Selon la législation en vigueur, l'ensemble des décisions relatives aux contributions accordées est soumis au Conseil d'Etat pour ratification.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, la Commission neuchâteloise de répartition s'est réunie à 4 reprises, permettant ainsi de prendre les décisions relatives aux 4 répartitions trimestrielles. Lors de ces séances, elle a également approuvé les répartitions trimestrielles de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition, qui traite des demandes supracantoniales.

---

<sup>1</sup> RELIJAr, art. 4, al. 1

Un comité « au vert » a également été organisé en septembre. Cette séance annuelle permet de réfléchir aux critères et principes d'octroi de contributions, en dehors d'une répartition et de dossiers à traiter.

La Commission neuchâteloise de répartition est également dotée des deux structures suivantes :

- Le Bureau traite des affaires courantes et administratives. Il est composé de la présidente, du vice-président et de C. Brandt.
- Le Bureau RH traite des affaires liées au personnel. Il est composé de la présidente, du vice-président, et de M. Surdez.

En 2022, le Bureau RH s'est réuni à deux reprises, le Bureau une fois.

## Contributions 2022

La Commission neuchâteloise de répartition a accordé 340 contributions en 2022, pour un total de CHF 11'650'300.--

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes traitées en séance	473	486	435	375	417
Acceptés	388	393	345	285	340
Refusés	79	83	70	70	77
Dossiers annulés	6	10	20	20	0

En 2020 et 2021, le nombre de demandes de contribution adressé à la Commission neuchâteloise de répartition était en diminution, en raison principalement de la pandémie du covid-19. L'exercice 2022 nous montre que le nombre de dossiers traités en séance tend à retrouver un niveau d'avant pandémie.

Les proportions par domaines d'activités soutenus restent toutefois relativement stables.

	2018	2019	2020	2021	2022
Culture	10'174'400.--	10'386'150.--	9'089'400.--	7'530'150.--	8'823'100.--
Jeunesse et éducation	1'706'200.--	882'600.--	816'750.--	956'500.--	809'000.--
Promotion, tourisme et dév.	1'682'000.--	620'100.--	866'500.--	328'500.--	386'200.--
Action sociale, personnes âgées	1'032'100.--	814'800.--	950'000.--	508'800.--	914'500.--
Conservation du patrimoine	564'500.--	749'500.--	347'500.--	469'500.--	290'000.--
Santé et handicap	304'000.--	165'000.--	319'800.--	33'000.--	180'500.--
Environnement	168'000.--	173'300.--	190'400.--	160'000.--	135'000.--
Formation et recherche	139'000.--	232'500.--	265'000.--	227'000.--	112'000.--
Totaux	15'770'200.--	14'023'950.--	12'845'350.--	10'213'450.--	11'650'300.--

Montants en CHF

	2018	2019	2020	2021	2022
Culture	64	74	70	73	76
Jeunesse et éducation	11	6	6	9	7
Promotion, tourisme et dév.	11	5	7	3	3
Action sociale, personnes âgées	6	6	7	5	8
Conservation du patrimoine	4	5	3	5	2
Santé et handicap	2	1	3	0	2
Environnement	1	1	2	2	1
Formation et recherche	1	2	2	3	1
Totaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Pourcentage

Depuis 2020, les contributions accordées pour des événements sont versées lorsque les bénéficiaires confirment auprès du secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition la réalisation de leur projet. Il en résulte qu'au 31 décembre 2022, le montant des contributions engagées, et non versées, s'élève à CHF 5'789'783.--. Ce montant est inclus au bilan.

Régulièrement, de manière trimestrielle, le secrétariat général traite des montants attribués, restés en suspens, et pour lesquels aucun versement n'a été requis. Nous pouvons ainsi affirmer que toutes les contributions accordées bénéficient d'un suivi régulier et attentif. La plus ancienne contribution accordée dont le versement est en suspens date de la répartition 4/17.

## Collaboratrices

La gestion des demandes de contribution et autres suivis administratifs occupent 4 personnes salariées, représentant env. 1.3 EPT. La présidence occupée par Anne Marie Jacot Oesch représente un taux d'occupation de l'ordre de 30% à 40%, et le secrétariat général par Ariane Gerber à 50%.

Le secrétariat est ainsi composé de la secrétaire générale à 50%, d'une adjointe à la secrétaire générale en la personne de Chantal Krebs Montanari à 30%, et de Catherine Rohrbach, secrétaire, à 20%.

## Comptes et rapport de l'organe de révision

Selon l'art. 6 du RELIJAr, les comptes 2022 ont été audités par le Contrôle cantonal des finances<sup>2</sup>.

Les comptes 2022 de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande ont été adoptés à l'unanimité par ladite Commission lors de sa séance du 30 mai 2023.

---

<sup>2</sup> « Les commissions de répartition font auditer leurs comptes par le contrôle cantonal des finances (CCFi) ».

**BILANS AU 31 DECEMBRE**

<b>ACTIF</b>	note	<b>2022 CHF</b>	<b>2021 CHF</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>14 985 489.68</b>	<b>17 624 280.63</b>
<b>Trésorerie</b>	2.1	<b>14 981 814.68</b>	<b>17 621 457.17</b>
Caisse		1 466.15	1 476.65
BCN c/c R 0137.77.07		12 463 340.39	12 094 244.36
BCN c/épargne 1024.75.78.8		2 687.50	2 687.50
BCN c/c 1029.00.26.5		7 809.85	8 922.95
Raiffeisen c/épargne 9289.0		1 170.65	1 172.50
Raiffeisen c/c 5702.9		2 505 340.14	2 512 953.21
BCN, obligation de caisse	2.2	--	3 000 000.00
<b>Autres créances</b>		<b>--</b>	<b>631.29</b>
Impôt anticipé		--	631.29
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>3 675.00</b>	<b>2 192.17</b>
Actifs transitoires		3 675.00	2 192.17
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>3 038 979.15</b>	<b>48 939.15</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>36 040.00</b>	<b>46 000.00</b>
Infrastructure informatique	2.3	36 040.00	46 000.00
<b>Immobilisations financières</b>		<b>3 002 939.15</b>	<b>2 939.15</b>
BCN, obligation de caisse		3 000 000.00	--
Garantie de loyer	2.6	2 939.15	2 939.15
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 024 468.83</b>	<b>17 673 219.78</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES EXIGIBLES A COURT TERME</b>		<b>5 790 339.54</b>	<b>7 377 694.20</b>
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>5 790 339.54</b>	<b>7 377 694.20</b>
Passifs transitoires		556.54	33 094.20
Contributions accordées, non versées	2.4	5 789 783.00	7 344 600.00
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>12 234 129.29</b>	<b>10 295 525.58</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>12 234 129.29</b>	<b>10 295 525.58</b>
Capital		10 295 525.58	6 299 250.44
Résultat de l'exercice		1 938 603.71	3 996 275.14
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 024 468.83</b>	<b>17 673 219.78</b>

**COMPTES DE RESULTATS DES EXERCICES**

		<b>2022</b>	<b>2021</b>
		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits</b>			
Versements de la LoRo	2.5	13 301 479.00	13 345 670.00
Versement Etat de Neuchâtel	3.1	--	500 000.00
<b>Répartition</b>			
Contributions versées		- 12 826 585.00	- 8 006 480.23
Variation des contributions engagées		1 756 817.00	- 1 509 850.00
<b>Charges de personnel</b>			
		<b>- 164 319.20</b>	<b>- 169 645.50</b>
Salaires nets		- 123 673.40	- 127 995.20
Charges sociales		- 40 645.80	- 41 650.30
<b>Amortissements</b>			
		<b>- 9 960.00</b>	<b>- 3 272.75</b>
Amortissements infrastructure informatique		- 9 960.00	- 3 272.75
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
		<b>- 72 146.52</b>	<b>- 93 526.24</b>
Loyers et charges auxiliaires		- 16 809.36	- 15 442.88
Entretien, nettoyage		- 5 613.00	- 10 244.85
Equipements locaux		--	- 17 060.10
Assurances		- 380.55	- 380.55
Frais administratifs		- 2 147.80	- 3 669.95
Frais informatiques		- 11 281.12	- 11 270.96
Honoraires révision		- 2 800.20	- 2 800.20
Défraiements membres commission		- 24 021.00	- 24 343.10
Frais repas		- 6 172.90	- 3 605.95
Frais divers		- 2 920.59	- 4 707.70
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 985 285.28</b>	<b>4 062 895.29</b>
<b>Résultat financier</b>			
		<b>- 46 681.57</b>	<b>- 66 620.14</b>
Charges d'intérêts		- 46 681.72	- 66 620.14
Produits des intérêts		0.15	--
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 938 603.71</b>	<b>3 996 275.15</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 938 603.71</b>
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>	
+ Dotations aux amortissements	-9 960.00
= <b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-1 948 563.71</b>
Variation des actifs transitoires d'exploit. & impôt anticipé à récup.	-851.54
+ Variation des passifs transitoires d'exploit.	1 587 354.66
+ Dont Variation des contributions engagées	1 539 817.00
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<b>1 586 503.12</b>
= <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-360 357.51</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>	
- Acquisitions d'immobilisations (logiciel kairos)	
= <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-360 357.51</b>

Liquidités 01.01.22	17 624 396.32
Liquidités 31.12.22	17 984 753.83
Solde	-360 357.51

## TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES

Eléments	2022
<b>Variation des capitaux propres</b>	
Capital au 01.01.2022	10 295 525.58
Résultat 2022	<b>1 938 603.71</b>
Capital au 31.12.2022	12 234 129.29

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

### 1. Informations générales

#### 1.1 Statuts – siège

Conformément à la loi, la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande a la personnalité juridique. Elle est l'organe de répartition qui distribue les bénéfices de la Loterie Romande en faveur de la culture, de l'action sociale, de la jeunesse, de la protection du patrimoine, notamment. Son siège est au Locle.

#### 1.2 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 emplois en moyenne annuelle.

### 2. Principes d'évaluation et principes comptables

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux dispositions des RPC fondamentales. Ces dispositions sont appliquées depuis 2022. L'exercice précédent est publié en conformité avec le référentiel mentionné.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après :

#### 2.1 Trésorerie

Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale. Il n'y a pas de monnaie étrangère.

#### 2.2 Immobilisations financières

Les obligations de caisse de la BCN sont évaluées à leur valeur nominale. Les obligations d'une valeur de CHF 2'000'000.-- et CHF 1'000'000.-- ont une échéance respectivement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 et au 1<sup>er</sup> décembre 2027, aux taux de 0.95% et 1.1%.

#### 2.3 Le logiciel développé pour la gestion des demandes de contribution par voie digitale est amorti sur 60 mois, dès son utilisation (septembre 2021).

#### 2.4 Engagements

Le total des montants accordés, mais non versés, au 31 décembre 2022 se monte à CHF 5'789'783.--. Il s'agit de contributions accordées entre 2017 et 2022.

#### 2.5 Versement de la Loterie Romande

La reconnaissance du revenu est effectuée au moment de l'encaissement. Sur l'exercice 2022, la Commission neuchâteloise de répartition a reçu les versements concernant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

#### 2.6 Bail à loyer

Le secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition occupe des locaux loués, pour lesquels un bail a été conclu jusqu'au 30 mai 2026 au plus tôt.

**3. Autres informations**

**3.1 Versement Etat de Neuchâtel**

Conformément aux dispositions transitoires du RELIJAR, la Commission neuchâteloise de répartition a touché en 2021 un montant de CHF 500'000.-

---

Anne Marie Jacot Oesch  
présidente



Ariane Gerber  
secrétaire générale



## Fascicule des bénéficiaires de contribution neuchâtelois

Le fascicule des bénéficiaires 2022 de la Commission neuchâteloise de répartition peut être téléchargé sur le site [entraide.ch](http://entraide.ch)

Lien : [chiffres 2022 - bénéficiaires neuchâtelois](#)

## Abréviations et textes légaux

- LJAr - loi fédérale sur les jeux d'argent
- LILJAr – loi d'introduction à la loi fédérale sur les jeux d'argent
- RELILJAr – règlement d'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent
- CORJA – convention romande sur les jeux d'argent
- CPOR – Conférence des Présidents des Organes de Répartition
- GESPA – autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent
- FAC LoRo – Fonds d'attributions cantonales LoRo

Tous les documents sont disponibles sur le site [entraide.ch](http://entraide.ch)

Lien : [textes - téléchargement](#)

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande  
Grande Rue 3  
Case postale 373  
2400 Le Locle  
☎ + 41 32 931 14 04  
ne@entraide.ch

juin 2023